

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Exercice 2007

Mes chers collègues,

La Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République a défini certaines dispositions dont l'objectif est de parfaire l'information des habitants sur les affaires locales. L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget, sachant que les dispositions de cet article s'appliquent aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

ORIENTATIONS :

Pour l'année 2007, l'objectif de notre structure est de poursuivre les actions transversales inscrites à l'actuel Contrat de Pays liées à l'environnement, l'urbanisme, l'habitat et le tourisme ; ainsi que de faire la transition vers le futur Contrat de Pays.

Les actions existantes du Pays d'Accueil Touristique seront poursuivies en 2007.

INVESTISSEMENT :

Opérations non affectées :

Pour l'année 2007, des crédits devront être inscrits pour le renouvellement de matériels informatiques et mobiliers.

Opérations individualisées :

- La Charte paysagère :

Démarrée en Juin 2006, l'étude pour la réalisation de notre Charte paysagère et environnementale se terminera par le rendu du document final en mars 2007.

La Charte Paysagère est subventionnée à hauteur de 80 % par le FEDER et le Département de la Seine-Maritime.

- Programmes Locaux de l'Habitat :

L'objectif de cette action est de définir la politique du logement à mettre en œuvre dans les années à venir sur notre territoire.

Cette action pour une politique globale de l'habitat sera déclinée en cinq Programmes Locaux de l'Habitat, soit un par Communauté de communes. D'une durée d'un an, cette étude débutera en mars prochain.

Pour cette opération, il est escompté des subventions du Département de la Seine-Maritime et de la Région Haute-Normandie à hauteur de 80 %.

- Plan de Déplacement Intercommunal :

Le Pays a concentré sa réflexion sur l'amélioration des déplacements routiers sur son territoire. Deux enjeux majeurs ont alors été définis dans le cadre de cette politique :

- le contournement nord de la ville d'Yvetot,
- faire de la RD20 un axe structurant du territoire.

Une demande de financement de 65 % auprès du Département de la Seine-Maritime est en cours d'instruction.

- Schéma de cohérence territoriale :

Document de programmation, le SCOT est un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire. Suite à la publication du périmètre du SCOT en mars 2007, notre structure mènera l'élaboration de ce document d'urbanisme sur les trois prochaines années.

L'élaboration du SCOT est financée à 80 % par la Région, le Département et l'Etat.

- Tourisme :

Suite à la réalisation de la carte touristique illustrée du Pays, douze panneaux de découverte seront installés sur le territoire (huit remplacés et quatre nouveaux).

- Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat :

Afin de maintenir et de diversifier le tissu économique du territoire, le Pays a lancé une OCMCA en 2006. A terme, une cinquantaine d'artisans et de commerçants seront ainsi aidés afin de rénover et de moderniser leur activité. Cette opération se poursuit en 2007 et s'achèvera en 2008.

Les subventions attribuées aux Commerçants et aux artisans proviennent du FEDER pour 10 %, du FISAC pour 45 %, du Département de la Seine-Maritime pour 25 % et du Syndicat Mixte pour 20 %.

FONCTIONNEMENT :

Le fonctionnement des services organisés par notre Syndicat Mixte porte sur :

Administration générale :

La gestion administrative de notre Syndicat, le pilotage des actions transversales, le suivi et la coordination des 43 actions du Contrat de Pays, le développement de nouveaux projets pour notre territoire et l'animation du Conseil de Développement.

Tourisme :

En 2007, le Pays continuera de financer l'Office de tourisme de pôle. Les actions de promotion et d'édition seront poursuivies (guides touristiques, pratiques et d'animation, cartes de randonnée et touristique.)

Charges de personnel :

- Administration générale :

Un agent de développement territorial dont la principale mission est d'assurer la mise en œuvre et le suivi technique des projets (Guillaume MATHON).

Un agent administratif à temps partiel pour le secrétariat et la comptabilité (Delphine CARPENTIER).

Ces deux postes sont financés à 70 % jusque mai 2007 par la Région et le Département.

Dès juin, le seul poste d'agent de développement sera financé à 70 % par la Région.

Une rémunération accessoire pourra être instituée pour le poste de comptable.

- Tourisme :

Le poste de responsable (attaché territorial) du Pays d'Accueil Touristique du Plateau de Caux Maritime est occupé par Sophie OSOUF.

Poursuite du poste « Emploi Jeune » jusque mai 2007 par Marie BIDAULT.

RECETTES :

Toutes ces actions et le fonctionnement général de notre Syndicat Mixte seront financés par les contributions des Communautés de communes proportionnellement au nombre d'habitants, tout en sachant que pour le financement du Pays d'Accueil Touristique, nous devons tenir compte de la population pondérée en fonction des capacités d'accueil touristique de chaque Communautés de communes.

En outre, des subventions seront escomptées pour toutes les actions découlant du Contrat de Pays.

D'autres recettes, plus limitées, viendront alimenter le fonctionnement de notre Syndicat, il s'agit du produit des services (insertion guides, vente de cartes).

Enfin, nous ferons appel à un Prêt court terme FCTVA à hauteur de 50 000 € et ouvrirons une ligne de crédit de 50 000 €.

Telles seront les principales ressources de notre structure pour l'année 2007.

Voilà, mes chers collègues, les principales orientations de notre Budget Primitif 2007 que je soumettrai à votre approbation dans quelques semaines et sur lesquelles nous aurons à délibérer.